

Page1/2

# REGLEMENT DE « LA COTIERE » 3<sup>ème</sup> édition - Compétition VTT Beach race

#### **ARTICLE 1: Général**

La deuxième édition de la côtière est organisée le dimanche 25 septembre décembre 2022 par le magasin SPORT3, au départ de Mondoukou, village de Grand-Bassam. C'est une course VTT beach race de 58 km en individuel sur terrain plat.

Départ de la course : 9h30

Retrait des dossards entre 7h30 et 8h45

### **ARTICLE 2 : Respect de l'environnement**

Le VTT se déroule en milieu naturel, nous attirons l'attention des concurrents et accompagnateurs sur la grande importance de respecter l'environnement.

A Mondoukou, une zone de propreté sera mise en place, et le concurrent s'engage à jeter ses déchet dans cette zone. Les bouteilles plastiques remises aux ravitaillements de Assouindé et Nohamé ne devront pas être jetées sur le circuit, les coureurs s'engagent à ne jeter aucun déchet sur le circuit.

#### **ARTICLE3: Inscriptions**

Comme les première éditions, cette deuxième édition est open, c'est-à-dire ouverte aux cyclistes licenciés ou non.

Les inscriptions se font en ligne ou au magasin SPORT3 jusqu'au 17 septembre 2022 à 18h00, avec une pièce d'identité pour déterminer la catégorie d'âge.

Passé cette date ou le nombre d'inscriptions maximal atteint, il ne sera plus possible de s'inscrire.

#### **ARTICLE 4: Retrait et restitution des dossards**

Le retrait des dossards se fera le jour de l'épreuve entre 7h30 et 8h45

Mineurs: l'autorisation signée du responsable légal et présence d'un parent ou tuteur.

Il appartient à chaque coureur de restituer son dossard aux organisateurs à la fin de l'épreuve.

Le dossard est obligatoire : des coureurs sans dossards ne pourraient pas prendre le départ.

## ARTICLE 5 : Sécurité de l'événement et responsabilité

-Le VTT est une discipline qui demande un certain niveau d'entrainement et une bonne condition physique. Chaque concurrent qui participe à la compétition le fait sous sa propre responsabilité (ou celle de ses parents pour les mineurs). Les concurrents certifient avoir déjà parcouru plusieurs randonnées VTT d'au moins 45 km.

-L'organisation décline toute responsabilité en cas de chute à vélo, ou de défaillance dûe à un mauvais état de santé, d'accident provoqué par le nom respect du code de la route ou des consignes des organisateurs.

#### **ARTICLE 6 Matériel et recommandations**

Le matériel VTT devra répondre aux règlements officiels du VTT notamment :

-le port du casque à coque rigide, jugulaire fermée est obligatoire

- -les guidons de vélos de route sont interdits
- -Les prolongateurs de cintre, de type triathlon ou contre la montre sont interdits

Page2/2

- -Les embouts de cintre (bar ends) sont autorisés
- -les réparations mécaniques sont autorisées pendant la course, mais il est interdit aux coureurs de changer de cadre de vélo.
- -Il est interdit de changer de dossard.
- -Les accompagnateurs mobiles sont interdits pendant l'épreuve (à vélos, moto, voiture ou autre) Tout coureur qui monte dans la voiture balai ou dans un autre véhicule déclare de fait son abandon et ne pourra plus reprendre la compétition.
- -le parcours se déroulera pour une partie sur pistes et routes ouvertes à la circulation : le concurrent s'engage à respecter le code de la route

## **ARTICLE 7 Classements et récompenses**

Six podiums seront constitués pour les six catégories suivantes :

Catégorie	Age au 31/12/2022	Années de naissance
Junior	17 à 18 ans	2004 et 2005
Espoir/senior/Master 1	19 à 39 ans	1983 à 2003
Master 2	40 à 49 ans	1973 à 1982
Master 3	50 à 59 ans	1963 à 1972
Master 4	60 ans et +	1962 et avant
Dames (catégorie unique)	17 ans et +	2005 et avant

## **ARTICLE 8 : Disposition particulière**

Utilisation du droit à l'image : par sa participation à la Côtière, chaque concurrent autorise expressément SPORT3 à utiliser ou à faire utiliser, à reproduire ou à faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive en vue de toute exploitation de communication.

# Article 9 : Acceptation du règlement

Participer à la course implique de connaître et d'accepter le présent règlement